

## Association *Les Amis de la Faune*

279, Ch de Peyniblou

06560 Valbonne

Numéro de récépissé W061005396

La Ligne Nouvelle Provence Cote d'Azur, quelque soit son tracé, constituerait une atteinte irrémédiable au paysage de l'Ensemble Littoral Ouest, site Inscrit, car une cause indéniable d'accentuation de l'urbanisation de son étage de collines. Ce phénomène d'urbanisation se manifeste en une disparition des zones naturelles remplacées par des routes, habitations, zones d'activités, (phénomène qualifié actuellement couramment d'*artificialisation* d'une zone ou de terres, ce qui est plus explicite encore ici sur le dommage causé au paysage). Or cet espace de collines verdoyantes a déjà incontestablement diminué ces dernières décennies du fait de ces phénomènes de développement péri-urbains qui sont une tendance actuelle: Il suffit de regarder une cartographie numérique sur l'ordinateur le plus proche pour s'en rendre compte.

Cet étage de collines est donc à préserver d'urgence sur l'intégralité de son étendue déjà grignotée notablement par la périphérie urbaine, et il faut noter qu'il a subsisté grâce à la faible densité urbaine du centre de cette zone qui est justement l'objet des projets de gares, ce qui rendra la résistance à l'urbanisation impossible. Le fond du projet Ligne Nouvelle contrevient à la protection légale de ce paysage par son objectif explicite de développement du territoire. Celui-ci augmentera la densité urbaine sur cet étage de collines boisées ou anciennement agricoles, alors que cette faible densité a été caractérisée comme le facteur indispensable à sa survie par le Pr Casteix. Notre association s'oppose totalement au projet Ligne Nouvelle, particulièrement illégalement destructeur sur notre Site Inscrit.

### Sur les Gares Ouest des Alpes-maritimes :

Plus encore, la réalisation de toute gare TGV ou Ligne Nouvelle dans cet espace légalement protégé de l'Ouest des Alpes-maritimes ou les collines de ses abords est un facteur indéniable d'accélération de la disparition de l'espace boisé ou anciennement agricole. Ceci à cause de l'augmentation de la densité urbaine, induite par l'accroissement de l'activité économique et en général du développement des activités humaines sur nos territoires de Valbonne, Mougins ou Biot comme prévus dans le dossier.

Même seulement possible, ce développement des territoires voisins du fait d'une nodalité telle qu'une gare TGV, est d'autant plus important et donc consommateur d'espace si une technopole préexiste, et encore plus si les conditions climatiques y sont agréables: donc un projet de gare TGV est une destruction programmée des motifs de l'inscription de notre site »Ensemble Littoral Ouest «.

Nombreuses sont les gares TGV où ce développement pourra s'inscrire dans un espace qui ne bénéficie pas de protection et où il est attendu par tout un territoire : Haute-picardie, gares ou projets TGV de l'Ouest. Valence-TGV... La puissance publique ne peut aller que dans le sens de l'équilibre des activités, non accentuer les conflits d'usage touristique et économique comme ici.

En effet, une urbanisation très consommatrice d'espace est particulièrement marquée autour de ces gares TGV. Il est donc particulièrement impossible du fait de la protection paysagère de nos collines, d'y installer une gare Ligne Nouvelle, ainsi que dans les environs de nos collines boisées ou anciennement agricoles. Cet "effet gare TGV" est connu comme pouvant être particulièrement rapide et important sur des territoires aux conditions climatiques favorables et la C.C. I. a fort bien expliqué et promu l'activité

humaine importante qui résultera de cette implantation clairement interdite par la protection dont bénéficie ce site inscrit. Donc le projet Ligne Nouvelle est de nature à porter atteinte à la préservation de notre patrimoine paysager en artificialisant rapidement les dernières collines environnantes, encore en espaces naturels qui maintiennent visible l'étage médian de collines verdoyantes du paysage inscrit.

#### Notre paysage protégé est menacé de disparition :

Ce projet Ligne Nouvelle sera donc un facteur de disparition de l'espace boisé ou anciennement agricole à présent rétréci, circonscrit mais protégé de nos collines de faibles densités urbaines. Menaçant d'une disparition rapide l'aspect encore naturel de ces collines résiduelles en provoquant leur urbanisation irrémédiable, il contrevient à la protection légale de notre paysage.

Or la forêt de la frange Sud de Valbonne, et notamment le site du Fugueiret, retient vaillamment depuis des années une pression immobilière et commerciale altérant de façon gigantesque le paysage littoral(vallauris...) et maintient de façon extrêmement visible cet espace de collines intermédiaires, rétréci et menacé à présent, de faible densité urbaine et donc caractéristique de l'étage moyen de l'Ensemble Littoral ouest.

L'augmentation de la consommation d'espace liée au TGV engendrera l'artificialisation des zones voisines du Fugueiret, quelque soit le site d'implantation de gare sur la CASA ou sur le site tout proche des Brèguières à Mougins. Cela transformera cet espace disponible en zones de densités urbaines plus fortes comme "grignotées par la ville qui gagne sur les Paysages provençaux" (Pr Castex) Le danger de l'activité induite par la Ligne Nouvelle interdit donc sa venue dans le paysage de l'Ensemble littoral Ouest" Inscrit au risque de le détruire en peu d'années.

#### Consensus sur le danger :

Il est à noter que les déclarations sur ce site du Sophia Club Entreprises, reconnu pour sa connaissance des enjeux de la Technopole de Sophia-antipolis, viennent à l'appui de nos affirmations d'un accroissement de l'activité qu'il certifie, et donc du besoin de la logique interdiction de cette Ligne Nouvelle.

#### La Loi :

Site inscrit depuis le 10/10/74, le paysage de l'Ensemble Littoral Ouest jouit en effet d'une protection qui relève de l'intérêt général. Les collines boisées ou anciennement agricoles de faible densité urbaines, par opposition aux collines à plus forte densité de population où ce paysage verdoyant disparaît, constitue son étage intermédiaire sur toute sa largeur Est-Ouest donc il est essentiel à l'ensemble qui ne comporte que 3 étages. Il constitue un contraste à la minéralisation.

Notre association environnementale « Les Amis de la Faune » s'opposent donc au projet Ligne Nouvelle. La ligne littorale existante doit être renforcée pour densifier le support des déplacements et de l'activité humaine.

Nous nous opposons également à tous les projets de gares Ouest Alpes-maritimes, à part si elle consiste en la proposition plus modeste d'une gare à Cannes la Bocca sur le littoral très urbanisé et sur ce site à réhabiliter. Nous conseillons de suivre les préconisations du GIR Maralpin.

Nous nous opposons également à l'implantation de toutes gares TGV dans ou aux abords du site Inscrit qui ne serait pas incluse dans l'urbanisation de la zone littorale, Nous en préconisons également l'implantation sur le site à réhabiliter de Cannes la Bocca qui fait consensus local et écologique, nous préconisons également un renforcement et une réhabilitation de la voie ferroviaire littorale.

Madame Elisabeth Deborde  
Animatrice et porte-parole des Amis de la Faune  
Email : [lesamisdelaafaune06@gmail.com](mailto:lesamisdelaafaune06@gmail.com)  
[pplesamisdelaafaune@gmail.com](mailto:pplesamisdelaafaune@gmail.com)

ou